

Opticien - Monteur et vendeur de lunettes

Soins - Bien-être Chef d'entreprise



- > **Durée**
3 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui
- > **Métier en pénurie**
Non

L'opticien - monteur et vendeur de lunettes, réalise, adapte et vend les appareils (lunettes, lentilles, équipement basse vision,...) qui compensent ou qui corrigent les défauts de la vision et en assure la maintenance.

Il vend, répare et entretient des accessoires d'optique (loupes, jumelles, lunettes de protection,...)

Il agit le plus souvent sur prescription médicale, en particulier pour les enfants.

Il prévient, corrige ou compense les troubles de la vision au moyen de lunettes, de lentilles de contact, d'aides visuelles. Il détermine alors, la correction nécessaire après évaluation des capacités visuelles du client. Il préconise la solution qui lui semble la mieux adaptée, non seulement au problème visuel mais aux besoins et conditions de vie de la personne.

Il contrôle et assure le suivi de la livraison pour y apporter les corrections éventuelles nécessaires. Il assure la gestion du magasin.

> **Débouché(s) métier(s)**

Salarié ou indépendant dans le cadre d'un commerce de détail dans le secteur

Travail en collaboration avec les ophtalmologues et les orthoptistes

> **Point(s) fort(s)**

Sur le terrain

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admissions particulières liées à cette formation :

Est admis à la formation chef d'entreprise la personne qui possède:

- > soit un certificat de l'enseignement secondaire supérieur général ou technique (CESS) ;
- > soit un certificat d'apprentissage portant sur la profession d'opticien-lunetier.

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un de ces titres peuvent toutefois être admis aux cours sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'Institut, s'ils sont titulaires du certificat de l'enseignement secondaire du 2ème degré et s'ils peuvent justifier d'une compétence particulière dans la profession notamment par des diplômes, brevets ou certificats.

Aptitudes

Le métier impose une station debout fréquente. Les horaires sont généralement réguliers. Il faut pouvoir réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi en présence d'un événement soudain. Il faut respecter les règles d'hygiène, de présentation et de communication. Le port d'une tenue professionnelle peut être exigé.

Programme

Cours professionnels:

1ère année

- > Q16/5 Mathématiques (30h)
- > Q16/5 Physique (10h)
- > Q16/5 Chimie (52h)
- > Q16/5 Biophysique - Anatomie (18h)
- > Q16/5 Optique géométrique - optique physique (76h)
- > Q16/5 Vente (12h)
- > Q16/5 Optométrie (40h)
- > Q16/5 Déontologie et histoire de la profession (4h)
- > Q16/5 Esthétique de soi (2h)
- > Q16/5 Lunetterie et technologie (150h)

2ème année

- > Q16/6 Biophysique - Anatomie (80h)
- > Q16/6 Optique géométrique - Optique physique (64h)
- > Q16/6 Lunetterie et technologie (58h)
- > Q16/6 Optique physiologique (50h)
- > Q16/6 Optométrie (40h)
- > Q16/6 Contactologie et microbiologie (22h)
- > Q16/6 Optique instrumentale (48h)

3ème année

-
- > Q16/7 Biophysique - Anatomie (10h)
 - > Q16/7 Droit (10h)
 - > Q16/7 Gestion des aspects comptables (40h)
 - > Q16/7 Optométrie (40h)
 - > Q16/7 Contactologie et microbiologie (40h)
 - > Q16/7 Pathologie et pharmacologie (16h)
 - > Q16/7 Qualités entrepreneuriales (8h)
 - > Q16/7 Gestion des aspects financiers (16h)
 - > Q16/7 Gestion des aspects fiscaux (16h)
 - > Q16/7 Installation de son activité (plan d'affaires) (24h)
 - > Q16/7 Dynamique des aspects commerciaux (20h)
 - > Q16/7 Cadre de la création de son activité (24h)
 - > Q16/7 Yeux artificiels (2h)
 - > Q16/7 Projet d'entreprise (20h)




Site de Tournai

 Rue Paul Pastur, 2B 7500 Tournai

 069 89 11 11

Secrétariat :
du lundi au vendredi de 8h à 12h, de 13h à 17h et de 17h30 à 19h.

Le samedi de 9h à 12h.

 069 89 11 12

 foclam@ifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.